



ecomaison

# *Guide des tarifs 2026*

**RÉPONDEZ À VOS OBLIGATIONS  
ET DÉCOUVREZ LES BONUS  
ET RÉDUCTIONS POUR  
L'ÉCO-CONCEPTION  
DES PRODUITS**

**ARTICLES DE BRICOLAGE  
ET DE JARDIN**

**APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**  
VERSION DU 30 JUIN 2025



# Sommaire

**p.4**

*À quoi sert*

MON ÉCO-PARTICIPATION ?

**p.6**

*Mes outils  
et services*

POUR OPTIMISER  
MON ÉCO-PARTICIPATION

**p.14**

*Les grilles  
de tarifs*

D'ÉCO-PARTICIPATION  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

**p.17**

*La codification*

DES PRODUITS

# Les produits CONCERNÉS



ecomaison

## CATÉGORIE N°3



### CATÉGORIE N°1



Les outillages du peintre



Outillage à main et leurs accessoires



Gros objets et machines non électriques/thermiques



Outils et supports de travail en hauteur



Équipement personnel et accessoires de protection de bricolage



Bâches de bricolage



Seaux, auges et contenants

## CATÉGORIE N°4



### CATÉGORIE N°2



Les machines et appareils motorisés thermiques



Outils à main d'entretien du jardin



Équipement personnel de jardinage



Pots de fleur et contenants



Bâches, housses, films et filets



Équipement de plein air



Structures extérieures non maçonnées

## Sont exclus du champ d'application réglementaire :

- > Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels.
- > La quincaillerie (REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, appelée aussi REP Bâtiment).
- > Les aménagements maçonnés (REP Bâtiment).
- > Les ornements décoratifs de jardin.
- > Les appareils électriques et électroniques (REP DEEE).
- > Les pataouettes relevant de la REP Jouets.
- > Les piscines relevant de la REP Bâtiment.

A man with a beard and short brown hair, wearing a blue quilted vest over a red and blue plaid shirt, stands in a workshop with his arms crossed. He is smiling warmly at the camera. The background is filled with various power tools hanging on a wooden wall, including a green and black power drill, an orange and black power drill, and a red and black power drill. The lighting is bright and natural, suggesting a well-lit workshop.

*À quoi sert*  
**MON ÉCO-PARTICIPATION ?**

# À QUOI SERT mon éco-participation ?

L'éco-participation permet à Ecomaison d'organiser et de **financer la collecte** des produits et matériaux de la maison et du bâtiment, ainsi que **la réparation, le réemploi et le recyclage** de vos déchets triés.

## LA DÉFINITION DES TARIFS SE FAIT EN FONCTION DE 2 CRITÈRES :



### › **Recyclabilité des matériaux**

Plus un produit est composé de matériaux recyclables plus le tarif de l'éco-participation sera faible.



### › **Du coût de collecte des objets usagés**

Plus un objet est petit, plus sa collecte demande une logistique importante entraînant ainsi des coûts supérieurs.





# Mes outils et services

**POUR OPTIMISER  
MON ÉCO-PARTICIPATION**

Réduire ma contribution

Récompenser mon engagement

# LES ÉCO-MODULATIONS c'est quoi ?

- › Les éco-modulations sont un dispositif mis à disposition par Ecomaison, pour **récompenser les efforts circulaires** de nos adhérents les plus vertueux.
- › Approvisionnement en matières premières responsables ou recyclées, allongement de la durée d'usage des produits, politique d'achat circulaire, vous permettront **d'optimiser le montant de votre éco-participation et/ou de profiter de primes**.
- › En adoptant ces pratiques, optimisez vos obligations, **ayez une activité plus circulaire et soyez acteur opérationnel de la performance de votre filière**.

## Ma facture Ecomaison

	<b>Total</b>
Montant d'éco-participation de la mise en marché neuf et/ou occasion <b>Je dois à Ecomaison</b>	<b>A€</b>
Réduction du montant de l'éco-participation avec les éco-modulations	<b>B€</b>
<b>Total de mon éco-participation</b>	<b>A-B = C€</b>
Primes d'incorporation de matières recyclées <b>Ecomaison me doit</b>	<b>D€</b>
<b>TOTAL DE MA CONTRIBUTION PAYÉE</b>	<b>C-D = E€</b>

## Comment optimiser mon éco-participation ?



### RÉDUCTION DU MONTANT D'ÉCO-PARTICIPATION

**Approvisionnement matières :**  
Gestion durable

**Recyclabilité**

**Allongement de la durée d'usage**  
Mise à disposition de pièces détachées



### PRIMES

**Approvisionnement matières :**  
Intégration de matières recyclées

NB : l'accès à ces réductions d'éco-participation ou primes, n'est possible qu'en l'absence de perturbateurs de recyclage dans les produits.



# RÉDUCTION DU MONTANT d'éco-participation

## LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES :

Le critère de gestion durable d'un produit porte sur la matière qui le constitue.

La gestion durable signifie :

- › Qu'une **quantité minimum de matières** entrant dans la composition d'un produit provient de **ressources gérées durablement**.
- › Que ces matières disposent d'une **certification** qui en atteste.
- › Que le produit **ne comporte pas de perturbateur de recyclage**.

## 2 matières sont éligibles :



**Le bois**



**Les matériaux biosourcés**

(matériaux à base de fibres d'origine végétale ou animale autres que bois, dérivés de bois et papier carton)



### ON VOUS OUTILLE :

Pour connaître la liste des perturbateurs de recyclage, consultez la page dédiée.



### ON VOUS ACCOMPAGNE :

Le tarif gestion durable d'un produit est compris directement dans son code de déclaration, **c'est simple !**



# RÉDUCTION DU MONTANT d'éco-participation

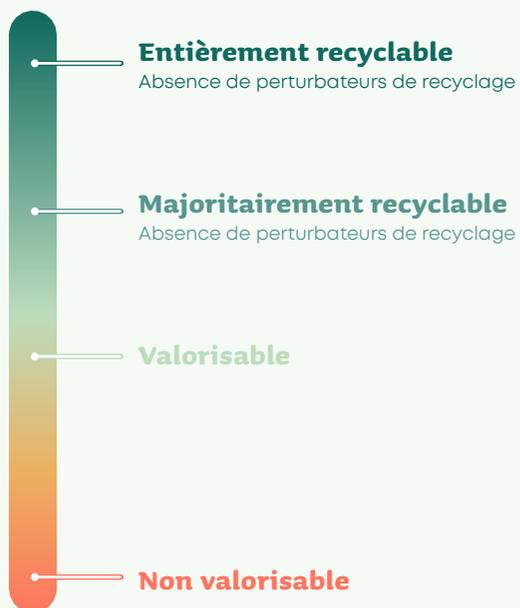
## LA RECYCLABILITÉ :

Le tarif de l'éco-participation **dépend des matières qui composent votre produit.**

Pour bénéficier de cette éco-modulation, vous devez prendre en compte les matériaux utilisés à la fabrication du produit !

En effet, un produit composé majoritairement de matériaux inertes, de bois, de métal ou d'une monorésine plastique vous permettra de **bénéficier d'une éco-participation plus faible car il est plus facilement recyclable** qu'un produit issu d'un assemblage de matériaux ou de plusieurs résines.

## 4 niveaux de recyclabilité





# ÉCHELLES DE RECYCLABILITÉ, *des articles de Bricolage et de Jardin*



- **Métal** > 95%
- **Bois massif ou Bois massif + métal** > 95%
- **Plastiques monorésines** > 95 %  
Autre matériau synthétique recyclable > 95%
- **Métal** > 50%  
Sans perturbateur
- **Bois massif** > 50%  
Sans perturbateur
- **Inertes** > 95%
- **Céramique** > 95%
- **Textiles synthétiques ou mix plastiques** > 95%
- **Tous matériaux**



## ON VOUS OUTILLE :

Pour connaître le niveau de recyclabilité de vos produits, utilisez notre outil dédié.



## ON VOUS ACCOMPAGNE :

La recyclabilité d'un produit est compris directement dans son code de déclaration, **c'est simple!**



# RÉDUCTION DU MONTANT d'éco-participation

## ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE :

### La mise à disposition de pièces détachées :

Cette prime est applicable pour les ventes d'articles de bricolage et jardin, de jouets.

Elle récompense **la mise à disposition par le metteur en marché** (fabricant ou distributeur) à son consommateur, et sur demande **de pièces détachées :**

- › Inhérentes à la fonction principale du produit (hors accessoires).
- › Disponibles même après la dernière commercialisation du produit (pendant 5 ans pour les articles de bricolage et de jardin et 2 ans pour les jouets).



### ON VOUS ACCOMPAGNE :

La déclaration «prime pour allongement de la durée d'usage» se fait directement dans le code de déclaration, **c'est simple!**





# QUELLES SONT les primes ?

## LA PRIME « INCORPORATION DE MATIÈRES RECYCLÉES » (IMR)

Elle récompense les metteurs sur le marché pour l'intégration de matière première recyclée dans un produit mis sur le marché<sup>(1)</sup>.

Calculée sur la base de la quantité de matières recyclées intégrées dans votre produit, **cette prime vous est reversée directement par Ecomaison!**

Les articles de bricolage et jardin comportant ces matières<sup>(2)</sup> sont concernés :



Les plastiques

**Ces matières seront éligibles, si elles :**

- **Proviennent exclusivement de produits en fin de vie** (déchets post consommation), émanant d'un détenteur référencé auprès d'un éco-organisme agréé en France.
- **Ne contiennent** aucune substance dangereuse ou classée REACH.
- Représentent **une quantité minimum** définie du produit.

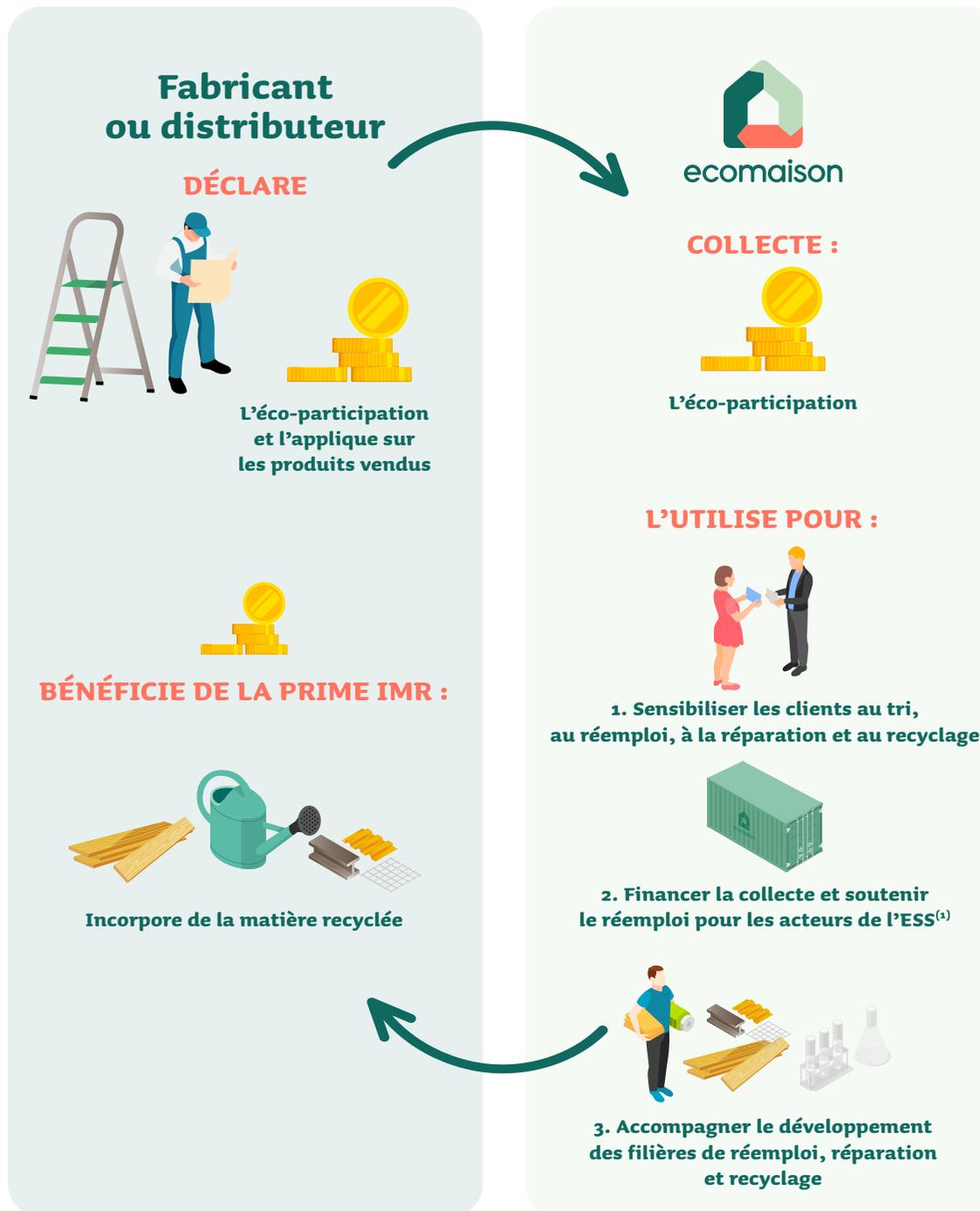
(1) Les montants des primes par matière et leur seuil minimum d'incorporation sont disponibles en fiche technique.

(2) Les détails techniques des matières concernées, les seuils minimums d'incorporation et la liste des substances dangereuses ou classées REACH sont disponibles dans les fiches pratiques disponibles sur notre site.



# QUELLES SONT les primes ?

LA PRIME « INCORPORATION DE MATIÈRES RECYCLÉES » (IMR)



(1) Économie Sociale et Solidaire.

# *Les grilles de tarifs*

**D'ÉCO-PARTICIPATION  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**





## ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Barème classique (en € HT / tonne)

### Catégorie 3 – Bricolage

En € HT / tonne	MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)		MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)	MIX MATÉRIAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIAUX
	Inerte >95%	Céramique >95%	Métal	Bois certifié <sup>(1)</sup>	Biosourcé > 95%	Plastique > 95%	Biosourcé, plastiques et textiles > 50%	
<b>1</b> Outillage à main et leurs accessoires	<b>22€</b>	-	<b>22€</b>	<b>74€</b>	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>2</b> Gros objets et machines non électriques non thermiques et accessoires	<b>15€</b>	<b>15€</b>	<b>10€</b>	<b>14€</b>	<b>44€</b>	<b>65€</b>	<b>135€</b>	<b>135€</b>
<b>3</b> Outils et supports de travail en hauteur	<b>15€</b>	<b>15€</b>	<b>10€</b>	<b>14€</b>	<b>44€</b>	<b>65€</b>	<b>135€</b>	<b>135€</b>
<b>4</b> Équipement personnel et accessoires de protection du bricolage	<b>22€</b>	-	<b>22€</b>	<b>74€</b>	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>5</b> Bâches de bricolage	-	-	-	-	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>6</b> Seaux, auges et contenants	<b>22€</b>	<b>22€</b>	<b>22€</b>	<b>35€</b>	<b>87€</b>	<b>187€</b>	<b>395€</b>	<b>395€</b>



(1) Tarif doublé pour le bois non certifié.



## ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Barème classique (en € HT / tonne)

### Catégorie 4 – Jardin

En € HT / tonne	MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)		MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)	MIX MATÉRIAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIAUX
	Inerte >95%	Céramique >95%	Métal	Bois certifié <sup>(1)</sup>	Biosourcé > 95%	Plastique > 95%	Biosourcé, plastiques et textiles > 50%	
<b>7</b> Outillage à main et leurs accessoires	<b>22€</b>	-	<b>22€</b>	<b>74€</b>	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>8</b> Équipement personnel et accessoires de protection de jardinage	<b>22€</b>	-	<b>22€</b>	<b>74€</b>	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>9</b> Pots de fleurs et contenants	<b>22€</b>	<b>22€</b>	<b>22€</b>	<b>35€</b>	<b>87€</b>	<b>187€</b>	<b>395€</b>	<b>395€</b>
<b>10</b> Bâches, housses, films et filets	-	-	-	-	<b>87€</b>	<b>270€</b>	<b>460€</b>	<b>460€</b>
<b>11</b> Équipements de plein air et accessoires	<b>15€</b>	<b>15€</b>	<b>10€</b>	<b>14€</b>	<b>44€</b>	<b>65€</b>	<b>135€</b>	<b>135€</b>
<b>12</b> Structures extérieures non maçonnées	<b>15€</b>	<b>15€</b>	<b>10€</b>	<b>14€</b>	<b>44€</b>	<b>65€</b>	<b>135€</b>	<b>135€</b>



(1) Tarif doublé pour le bois non certifié.

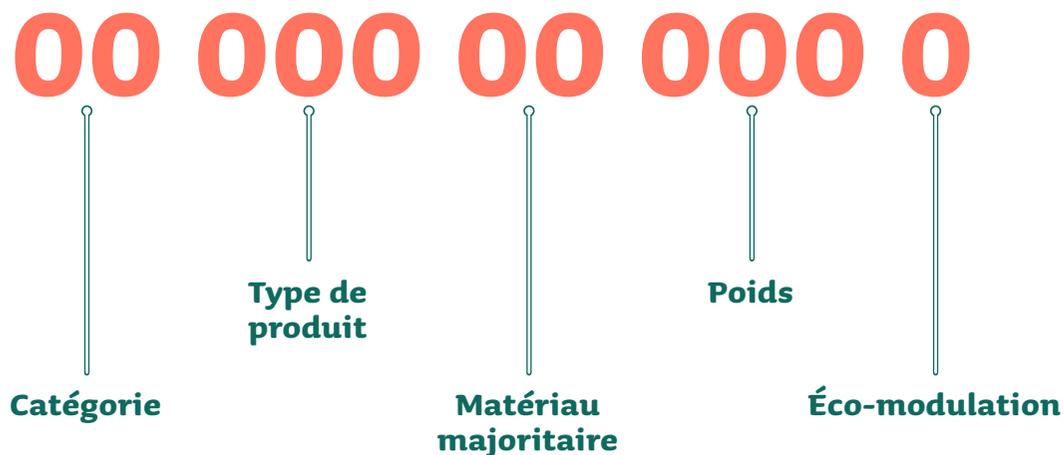


***La codification***  
**DES PRODUITS**

# LA CODIFICATION de mes produits

1 PRODUIT = 1 CODE ARTICLE À 11 CHIFFRES

Le code article vous permet d'appliquer les barèmes d'éco-participation correspondants (prenant en compte les éco-modulations) et de déclarer les mises sur le marché des produits soumis à la REP.



## À NOTER :

Deux modes de codification ont été retenus pour les articles de bricolage et de jardin :

- > une **codification au poids euros/tonne** des produits mis en marché.
- > une **codification à l'article** pour déterminer un montant en fonction de la tranche de poids du produit.

Notre [outil en ligne](#) pour **générer les codes produits et connaître le montant d'éco-participation** associé.



## CONSULTEZ NOTRE BARÈME :

Le Générateur des codes produits et tarifs d'éco-participation (fichier Excel) est à votre disposition pour codifier vos produits selon notre nomenclature:

- > [Barème applicable au 01/01/2026](#)

POUR TOUTES  
VOS QUESTIONS,  
VOUS POUVEZ *nous contacter*

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi  
de 9h à 17h  
Service 0,05€/ appel  
+ prix d'appel

[contact@ecomaison.com](mailto:contact@ecomaison.com)

Retrouvez nos actualités et événements sur  
**[ecomaison.com/actualite](https://ecomaison.com/actualite)**  
et sur notre compte **X (ex Twitter) et LinkedIn**



ecomaison

réemploi et recycle  
les objets et matériaux de la maison



meublé



litière



déco textile



bâtiment



bricolage



jardin



jouet



Ecomaison – SAS au capital de 291 000 € - Siège social : 50 avenue Daumesnil 75012 Paris 538 495 870 RCS Paris  
Crédits photographique : Shutterstock - Mise en page : makasar - Juin 2025